

Procès-verbal de l'appel vidéo des SBUSP du 5 octobre 2020

- La présentation d'aujourd'hui porte sur le document-ressource *Cette tente sauve des vies : Mise en place d'un site de prévention des surdoses* de l'Association canadienne des personnes qui utilisent des drogues (ACPUD). Il y aura ensuite une discussion et une période de questions.
- Une version PDF du document *Cette tente sauve des vies : Mise en place d'un site de prévention des surdoses* est disponible sur le site Web de l'ACPUD (en anglais seulement pour le moment; version française en préparation) : <https://capud.ca/node/131>.
- *Cette tente sauve des vies : Mise en place d'un site de prévention des surdoses*
 - Avant l'élaboration de ce document-ressource en 2016, des activistes ont mis en place une tente qui fonctionnait bien et où aucun décès n'a eu lieu.
 - Ce document porte principalement sur la mise en place de sites de prévention des surdoses (SPS) dans des tentes ou autres installations provisoires partout au Canada. Les aspects couverts ne seront pas tous applicables à la réalité des sites de besoins urgents en santé publique (SBUSP) installés dans les refuges, mais de nombreux points seront utiles en divers contextes et lieux.
 - Mise en place d'un SPS en 15 étapes :
 1. Financement – Souvent octroyé par la province, mais vous pouvez collaborer avec d'autres organismes qui peuvent vous donner du matériel de réduction des méfaits.
 2. Emplacement – Le site doit être accessible. Que ce soit une tente ou un bâtiment, le site doit être sécuritaire et les gens doivent vouloir venir y consommer leurs drogues.
 3. Fournitures (listées dans le document – voir le lien plus haut)
 4. Heures d'ouverture – Horaire qui répond le mieux aux besoins de la collectivité; consulter les personnes qui utiliseront le service.
 5. Bénévoles – Les gens qui désirent aider peuvent occuper divers rôles.
 6. Soutien – Personnes de soutien au fonctionnement du SPS, y compris du soutien pour les personnes utilisatrices du site et les bénévoles.
 7. Formation et sélection – Formation sur l'utilisation de la naloxone au plus grand nombre de personnes possible, et idéalement au moins une personne pouvant pratiquer la RCR.
 8. Protocoles – Pour les blessures par aiguille, les surdoses de stimulants, etc.
 9. Rejoindre les usagers et usagères – Si possible, sensibiliser les gens de la collectivité (éducation, discussion, ramassage d'aiguilles).
 10. Orientation vers les services locaux – Disposer d'une liste de ces services pour diriger les gens qui pourraient en avoir besoin.
 11. Collecte de données – Il est préférable que les données soient anonymes. Mettre en place des moyens pour que votre équipe puisse collecter des données et les communiquer (souvent nécessaire pour obtenir du financement).
 12. Médias – Les médias voudront couvrir tous les aspects du SPS, surtout au début. Désigner une personne porte-parole.
 13. Partenariats et réseautage – Contacter d'autres SPS en activité et leur demander ce qu'ils ont appris au cours de leur processus.
 14. Gestion

15. Relations avec la police – Il est très important d’avoir une personne sur place qui est habituée à travailler avec la police. Toutes les interactions avec la police doivent être documentées.
 - Exemples de SPS récents
 - En 2019, le SPS de Windsor (ON) était un site non sanctionné qui a déménagé quelques fois.
 - SPS de Lethbridge (AB), septembre 2020
 - Vient d’ouvrir en tant que site provisoire et a subi des réactions négatives de la part de la collectivité. Fait beaucoup de sensibilisation présentement.
- Questions :
 - Pouvez-vous donner plus de détails sur l’étape de création/planification de l’ouverture d’un SPS?
 - Rencontres hebdomadaires avec le groupe central et les bénévoles pour développer des idées et penser à la pérennité du site et aux façons de débriefer et de gérer le site.
 - Les personnes qui interviennent en cas de surdose composent elles-mêmes très sûrement avec un traumatisme; il faut donc penser à créer un environnement sécuritaire pour les personnes qui travaillent au site.
 - Que pensez-vous de l’ouverture d’un SPS sur des terres fédérales ou des terres des Premières Nations?
 - Si une tente ne bénéficie pas de soutien provincial ou municipal et qu’elle n’est pas sanctionnée, peut-elle se trouver sur des terres fédérales ou de Premières Nations?
 - Jamais entendu parler de sites installés sur des terres des Premières Nations; on suppose qu’il appartiendrait à chaque communauté de l’autoriser.
 - Savez-vous si le fait de gérer un SPS non sanctionné pourrait potentiellement mettre en danger l’exemption d’un SBUSP (p. ex. notre statut de SBUSP nous permet de faire le contrôle des drogues, mais pas d’offrir un service de consommation supervisée)?
 - Vous devriez probablement être en mesure d’apporter une petite modification à votre exemption, selon qu’elle comprend la consommation ou non.
 - Le champ d’application des exemptions s’est vraiment élargi depuis le début de la COVID; la communauté de pratique continuera à explorer ces discussions.
 - Les questions immédiates entourant les demandes et exemptions liées aux SBUSP peuvent être envoyées à hc.exemption.sc@canada.ca.